



COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2025 à ISIGNY-SUR-MER

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2025/77 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Ordre de mission permanent pour l'année 2026

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 17 novembre 2025 à Isigny-sur-Mer, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 novembre 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (*pouvoirs d'Antoine JEAN et Valérie LAISNEY*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît FIDELIN (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Patricia GADY-DUQUESNE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE (*pouvoir de Hedwige COLLETTE*), Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir d'Aurélie GIGAN*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR*), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampen), Aurélien MARION (Appeville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Christophe FOSSEY*)

avec voix consultative

Jean-Philippe DESLANDES (Conservatoire du littoral), Jean-Louis HARDY (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean-François TAPIN (Chambre d'Agriculture de Normandie), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche),

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédric NOUVELLOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Maryse LE GOFF Martine LEMOINE,

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS_77-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Dézert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Guillaume **BARRON** (Directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 23 membres + 11 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2025/77 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Ordre de mission permanent pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Président, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire, dans le cadre du bon fonctionnement de la structure du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, que le Comité syndical se prononce sur un ordre de mission permanent annuel afin de permettre :

- les déplacements des membres de l'équipe sur l'ensemble du territoire géographique du Parc (Département de la Manche et du Calvados), dont les stagiaires et les services civiques, élargi au territoire régional pour les agents (titulaires, contractuels, missions temporaires du Centre de Gestion 50).
- les déplacements du Directeur et des élus sur l'ensemble du territoire national pour 2026.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'ordre de mission permanent pour l'année 2026 permettant les déplacements :

- des membres de l'équipe du Syndicat mixte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin sur l'ensemble du territoire géographique du Parc (Département de la Manche et du Calvados), dont les stagiaires et les services civiques, élargi au territoire régional pour les agents (titulaires, contractuels, missions temporaires du Centre de Gestion 50).
- du Directeur et des élus sur l'ensemble du territoire national.

- AUTORISE le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 8 décembre 2025**

**Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Pont d'Ouville - BP 137
Saint-Joachim
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS_77-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025